

En avant pour « le parcours de la mixité »¹

Durant l'année scolaire 2012-2013, des élèves d'une classe de CM2 de l'École Pierre et Marie Curie² à Woippy ont mené une réflexion sur le thème de la mixité filles – garçons, dans le cadre de leur participation au concours « Les Olympes de la parole ».

Ce concours est organisé chaque année par l'AFFDU, Association Française des Femmes Diplômées des Universités, en partenariat avec le ministère de l'Éducation nationale et le ministère des Droits des femmes ainsi qu'avec l'Observatoire de la parité.

Le sujet du concours était le suivant :

« En 2013, comment expliquez-vous que dans certaines filières et carrières scientifiques et technologiques, l'équilibre de la mixité ne soit pas complètement réalisé ? Vous proposerez des solutions pour corriger cette anomalie. »

Il s'agissait de présenter un dossier faisant apparaître toute la démarche et les différentes actions menées autour de cette problématique.

Une finale, organisée à Paris le mercredi 5 juin 2013, a été l'occasion pour les élèves de présenter leur travail devant un jury : un diaporama, des saynètes, un chant. Ils ont ensuite apporté des réponses très pertinentes aux questions posées par le jury. L'échange a été très enrichissant pour les élèves mais également pour les membres du jury qui ont, pour la première fois, récompensé une classe de l'élémentaire avec le Prix spécial juniors. Un chèque cadeau (à la FNAC) et deux ouvrages leur ont été remis.

Les élèves sont d'ailleurs invités à présenter leur travail à la Cité des Sciences-La Villette, à Paris, le 12 octobre 2013.

Mme Zina Kamal, professeur des écoles

¹ Expression employée par un élève lors de l'échange avec le jury, le 5 juin 2013 à Paris (finale).

² Cette école fait partie du dispositif Eclair : « écoles, collèges et lycées pour l'ambition, l'innovation et la réussite ». Il s'agit d'un dispositif au service de la réussite scolaire qui a pour objectif la réussite de chaque élève et la réduction des écarts dans les résultats. Ce programme « promeut l'innovation et l'expérimentation à l'échelle de l'établissement. ». Circulaire n°2001-071 du 2-5-2011.